

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ÉLECTION SÉNATORIALE

DU 31 MAI

CANDIDAT RÉPUBLICAIN

D^r A. RELHIÉ

Conseiller Général
Membre de la commission départementale
Ancien Maire de Cahors
Chevalier de la Légion d'Honneur

Cahors, le 26 Mai

Tribune Electorale

Un délégué du canton de Salviac nous adresse la lettre suivante :

Le 25 mai 1891.

J'apprends que samedi dernier, M. Pauliac, l'un des candidats sénatoriaux de Figeac, était à la foire de Gourdon, où il n'a pas de cabinet de consultation et où personne ne supposera qu'il fût allé vendre ou acheter des bestiaux. — Les chaudes poignées de main et les paroles caressantes qu'il répandait sur son passage, disent assez qu'il avait un tout autre but : celui de faire une *petite cueillette de suffrages*.

La récolte a-t-elle été bonne ? Je n'en sais rien personnellement ; mais, d'après un délégué de mes amis, qui était à Gourdon ce jour-là, la température presque glaciale, tout à fait hors de saison, qui a marqué cette journée, a paralysé les transactions et nu beaucoup aux affaires, ce qui était peu de nature à mettre les gens en belle humeur.

M. Pauliac, qui est conseiller général, a expérimenté le suffrage *direct*, et il a pu croire un instant que les *foires* pouvaient être également mises à profit dans l'élection à deux degrés.

C'est là, M. Pauliac doit le reconnaître

aujourd'hui, une question de mesure, où il faut compter avec les *degrés*, même de la température.

Je n'ai pas pris la peine de demander si M. Relhié était à cette foire, pourtant moins éloignée de Cahors que de Figeac.

Le scrutin du 31 mai nous dira si les délégués sénatoriaux, qui ont conscience de leur importante et délicate mission, seront allés puiser les éléments de leur verdict dans le tumulte des réunions d'affaires.

Je suis persuadé, et beaucoup dans notre contrée pensent à cet égard comme moi, que M. Relhié ne perd rien en s'abstenant de semblables voyages et en se réservant pour le jour du congrès, où il pourra exposer paisiblement et avec confiance son programme à des juges recueillis, qui sauront apprécier l'étendue de ses capacités, sa haute valeur intellectuelle, son indépendance et son passé politique.

Veillez, Monsieur, etc.

UN DÉLÉGUÉ.

NOUVELLES POLITIQUES EN SERBIE

Il y avait un certain temps déjà que les petits Etats des Balkans n'avaient pas attiré sureux l'attention de l'Europe. On pouvait donc supposer que l'effervescence produite autrefois par les compétitions qui divisaient ces provinces s'étaient peu à peu apaisées et que le calme avait pour longtemps succédé à l'agitation qui faisait de la région danubienne une menace perpétuelle pour le maintien de la paix européenne.

Il n'en est rien ; le foyer des discordes n'est pas éteint et les passions sont aussi violentes qu'aux premiers jours.

Nous n'en voulons pour preuve que ce

qui vient de se passer en Serbie, où la reine Nathalie vient d'être expulsée, c'est le mot, du territoire où son fils est censé régner en souverain.

Le bannissement de cette reine si digne d'intérêt à tant d'égards est une preuve nouvelle des vicissitudes auxquelles peuvent être en butte les personnages couronnés. Ces infortunes royales, en général, trouvent peu de sympathies dans les masses populaires ; et cela se comprend ; le peuple se dit qu'en somme la perte d'une couronne n'est pas un si grand mal et que l'on peut vivre heureux après avoir perdu cet ornement si fragile par le temps qui court.

Il est probable que la reine de Serbie, comme tous les souverains et les souveraines qui se trouvent dans son cas, ne partage nullement cette manière de voir, et cela se comprend du reste. Mais qu'y faire ? Les événements sont plus forts que la volonté des hommes.

L'élévation au trône de la reine Nathalie, fille d'un simple colonel russe, fut pour elle un coup de fortune inespéré. Mais, malheureusement pour cette princesse, le roi Milan ne sut pas apprécier longtemps le bonheur d'être uni à cette femme intelligente et énergique qui, sans être née sur les marches du trône, possédait néanmoins la plupart des qualités que l'on aime à rencontrer dans la personne de ceux qui sont appelés à occuper le rang suprême.

Bientôt, elle fut délaissée par son époux qui étala aux yeux de sa femme les scandales d'un adultère public.

On sait qu'elle fut la conséquence de cette situation. Le saint synode prononça la dissolution du mariage, sa vie de femme était brisée. Elle en fut, il est vrai, consolée par le vide qui se fit autour du roi Milan, qui fut mis dans l'obligation d'abdiquer, mais elle n'était pas au bout des tracasseries que le souverain déchu lui ménageait.

En effet, étant devenu odieux à son pays, il fit tout ce qu'il put pour empêcher que la reine Nathalie ne demeurât à Belgrade au-

près de son fils et ne l'aidât de ses conseils alors qu'il se trouvait lui-même en quelque sorte banni de la capitale de la Serbie.

Poursuivant ses rancunes contre sa femme, il écrivit aux ministres serbes qu'il rentrerait à Belgrade s'ils n'en chassaient immédiatement la reine Nathalie.

Or, le retour de l'ex-roi Milan était considéré par le peuple serbe comme une véritable calamité, c'est du moins ce qu'ont pensé les ministres, puisqu'ils n'ont pas hésité à séparer la mère de son fils.

Cette expulsion ne fera que fortifier le parti de la reine Nathalie et lui concilier toutes les sympathies ; il n'est pas douteux que ses partisans défendront sa cause avec une nouvelle énergie et que tout l'odieux de la mesure qui vient d'être prise à son égard par les ministres retombera sur le roi Milan lui-même dont l'impopularité en sera accrue.

Que feront les grandes puissances, et surtout la Russie et l'Autriche que cet incident intéresse tout particulièrement ?

Il est probable qu'elles se contenteront d'observer ce qui se passe à Belgrade sans chercher à s'immiscer, du moins ouvertement, dans les affaires du pays. On sait en effet combien la situation est délicate et à quelles susceptibilités on est toujours disposé à se laisser aller d'un côté comme de l'autre. En Autriche, on accuse volontiers la Russie de caresser des visées ambitieuses au sujet de ces provinces et à Saint-Petersbourg on porte le même jugement sur l'Autriche.

Dans ces conditions, d'un côté, comme de l'autre, on s'abstiendra en se tenant sur une prudente réserve de donner matière à des suppositions qui seraient de nature à mécontenter les voisins et à éveiller leurs susceptibilités ; et on aura raison.

Le bannissement de la reine Nathalie, en effet, n'est pas un fait bien extraordinaire et de nature à modifier la situation en Serbie, ce n'est qu'un chapitre de plus à ajouter à l'histoire des vicissitudes royales en géné-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 14

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

PREMIÈRE PARTIE
EN ALSACE

VIII

UN HIVER AU HOHWALD

Eux aussi l'appréciaient d'un façon plus favorable quand la famille fut isolée dans ce chalet du Hohwald, perdu au milieu des Vosges.

Malgré son naturel plutôt mélancolique, la jeune fille répandait dans toute la maison comme un parfum de poésie et de charme, de gaieté douce et tendre. Les journées inoccupées paraissaient plus remplies depuis que Rosa était là, trouvant toujours un sujet nouveau de bavardage ; les soirées, autrefois si longues pendant l'hiver, semblaient plus courtes maintenant que, de sa voix grave et bien timbrée, elle lisait les nouvelles du jour dans les journaux parisiens que les autorités allemandes voulaient bien laisser pénétrer en Alsace, ou quelque roman d'aventures dans lequel le héros était invariablement un Français beau comme le jour, fin comme l'ambre, brave comme un lion et bon comme tous les saints du paradis.

Mme Herz aimait à lui faire répéter les vieux noëls d'Alsace qu'elle chantait d'un organe peu étendu, mais velouté et pénétrant.

Michel l'écoutait aussi avec grand plaisir ; jusqu'alors il avait lui-même beaucoup lu, mais à présent il préférerait, tout en fumant sa longue pipe écorchée, les yeux à demi fermés, sa cousine dont la diction claire et intelligente ajoutait encore à l'intérêt du journal ou du livre.

Rosa se sentait heureuse d'apporter ainsi quelque chose au bonheur de ces deux êtres, naïfs et bons qui, de leur côté, s'ingéniaient à lui faire oublier les mauvais jours et à lui rendre le foyer perdu.

Elle n'était cependant pas tout à fait exempte d'ennuis, éprouvant de vagues inquiétudes d'avenir, souffrant d'appréhensions irraisonnées et se faisant l'effet, au milieu de son existence paisible, du marin qui devine la tempête prochaine au moment où la mer paraît plus calme. Pareille en effet au matelot qui frémit en découvrant un léger grain au milieu de l'horizon bleu, elle ne pouvait s'empêcher, malgré les soins et la tendresse dont l'entouraient Mme Herz et son fils, de se sentir blessée du contact quotidien de Catherine.

— C'est cette fille, pensait-elle, qui apportera le malheur dans cette maison !

Cependant elle se gardait de faire part de ses pressentiments à personne qui vive ; tout, d'ailleurs, lui eût donné tort.

Celle qui lui causait cette antipathie insurmontable était, en effet, une merveille d'ordre, d'ardeur et de dévouement ; dans la maison, tout marchait par son ordre, sans que son zèle fut ja-

mais en ombrant. Sa probité était au-dessus de tout soupçon. Mme Herz qui, peu à peu, lui avait confié des occupations toujours plus importantes, avait fini par lui abandonner complètement la direction intérieure de la maison. C'était Catherine qui engageait les domestiques au commencement de la saison et qui les congédiait quand on n'avait plus besoin de leurs services ; c'était elle qui prenait soin du linge et de l'argenterie, qui veillait à la basse-cour et au pigeonnier. Si Michel, grand amateur de chevaux, s'était réservé la haute main sur l'écurie, l'étable attenante à l'hôtel était maintenant sous la responsabilité de la servante.

Comme Mme Herz sentait ses forces décliner et qu'elle avait confiance entière en Catherine, elle la laissait aller au Barr pour y faire des provisions et acheter tout ce qui était nécessaire à la maison. Il fallait l'entendre, la Prussienne, défendre les intérêts de ses patrons comme s'ils en eussent été les siens ! Michel lui reconnaissait aussi bien des qualités ; il est vrai qu'elle le dorlotait avec des attentions qui surprenaient de la part de cette nature plutôt brutale.

Ce n'était pas un être immatériel, bien loin de là, que le digne gros et aimable Michel ! Il ne faisait pas fi de la bonne chère, aimait les lits bien doux et, trouvant sans doute que la vie ne manquait point d'agrément, il se soignait avec amour pour profiter le plus longtemps possible de sa précieuse existence.

Catherine avait admirablement compris le petit côté égoïste et sybarite du caractère de son jeune maître ; personne mieux qu'elle n'arrivait à le contenter sous ce rapport. A table, la chaise

de Michel était toujours à une bonne place, pas trop loin du feu, car il fait si froid l'hiver dans les montagnes !... Pas trop près non plus, car la trop grande chaleur lui faisait mal à la tête et troublait sa digestion, devant lui défilait chaque jour avec une agréable variété les mets qu'il aimait le mieux, toujours assaisonnés à son goût.

Un peu indolent de sa nature, il avait le défaut de ne pas toujours remettre à leur place les objets dont ils s'étaient servi ; mais cela n'avait plus d'inconvénients avec une enragée d'ordre et de rangements comme Catherine ! Oh ! il pouvait bien oublier n'importe où une de ses pipes, il était bien sûr de la retrouver à sa place au râtelier. Tous ses papiers étaient soigneusement serrés dans les cartons verts qui leur étaient assignés, tous ses livres alignés dans sa petite bibliothèque, rien ne manquait jamais à ses vêtements, et il n'avait pas besoin d'écrire lui-même à son tailleur quand venait le moment de les remplacer.

Catherine était à tout, veillait sur tout, ordonnait tout, à la fois valet de chambre, bibliothécaire, secrétaire !... On n'avait qu'à se laisser vivre avec cette rare servante. Certes, elle était Prussienne, son seul défaut, mais Mme Herz, la propre mère de Michel, n'était-elle pas née de l'autre côté du Rhin ? Et puis, franchement, elle n'était pas belle du tout ! mais, à la longue, on se faisait à sa figure ; elle gagnait tant à être connue !

Ce que Michel était à cents lieues de soupçonner, par exemple, c'était la véritable raison pour laquelle Catherine lui témoignait des attentions si soutenues et si délicates que, n'était sa réserve,

ral et en particulier à celle de la famille régnante de Serbie. Or, on sait si elles sont déjà nombreuses.

INFORMATIONS

GRAVES ACCUSATIONS

Le parquet de la Seine est saisi d'une grave affaire : des documents auraient été détournés au ministère de la guerre, et le secret de la composition d'une poudre de guerre aurait été dévoilé à l'étranger. Que restera-t-il de ces accusations ?

Voici ce qui a motivé l'action judiciaire.

Ces jours derniers, paraissait chez l'éditeur Savine un livre intitulé : *Comment on a vendu la mélinite*, dont l'auteur est M. Eugène Turpin, inventeur de la mélinite, chevalier de la Légion d'honneur.

Ce volume produisit dans le monde gouvernemental et au parquet une vive émotion.

L'auteur racontait qu'il y a six ans, après de longues recherches, il avait trouvé la formule d'un nouvel explosif d'une puissance inconnue jusqu'alors et auquel il donna le nom de « mélinite ».

Il alla remettre au ministre de la guerre des échantillons de la matière explosive qu'il venait de découvrir.

Le président du comité supérieur de l'artillerie, le général Ladvocat, nomma une commission chargée de procéder à des essais qui eurent lieu à Nancy.

Ces expériences furent couronnées d'un plein succès.

M. Eugène Turpin raconte ensuite dans sa brochure qu'après avoir assisté à ces essais il revenait à Paris en compagnie d'un officier d'artillerie de l'armée territoriale, M. Emile Triponé, représentant de la maison Armstrong et de diverses métallurgies ; les bureaux de M. Triponé sont situés 35, rue de Rome ; son domicile particulier est 36 bis, boulevard d'Argenson, à Neuilly.

Pendant le trajet de Nancy à Paris, M. Turpin fut amené, au cours de la conversation, à faire la confidence à son interlocuteur de la composition de la nouvelle poudre.

Si l'on en croit M. Turpin, l'officier d'artillerie alla dévoiler au ministère de la guerre le secret qui lui avait été confié.

Aussi, quand M. Turpin se présenta au ministère de la guerre, on lui répondit que la composition de son explosif était connue, qu'il avait été devancé par la direction des poudres et salpêtres.

Néanmoins, pour le récompenser de ses travaux, on l'assura qu'il allait être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il le fut en effet.

En outre, M. Turpin porte contre le capitaine d'artillerie Triponé de plus graves accusations que celle de l'avoir dépouillé du bénéfice de son invention ; il prétend que le beau-père de M. Triponé, M. Feuvrier, qui est employé au ministère de la guerre, aurait emporté des plans qu'il décalquait ou faisait décalquer.

Voici la nomenclature de ces pièces :

Plans du détonateur officiel français de Bourges, portant le calque de la signature du général

Boullanger, sous le ministère duquel ces plans avaient été adoptés.

Plans de la nouvelle fusée, dite fusée R. F.

Plans des obus de grande capacité et de gros calibre en acier embouti et de l'outillage pour les construire.

Plans des obus de campagne de 90 millimètres avec la méthode de chargement, cartouche parafinée, etc.

Rapports de la commission de Calais (tiers, transports, etc.).

Rapports de la commission de Bourges.

Rapports des commissions de Gavre et de Toulon.

Plans des appareils de fusion et de chargement des obus à la mélinite, etc.

Les pièces étaient ensuite rapportées et remises au dossier.

Nous venons de résumer la brochure de M. Turpin à qui, bien entendu, nous laissons la responsabilité des faits qu'il y articule.

Quoi qu'il en soit de la véracité de ces accusations, elles ont amené samedi matin l'arrestation du capitaine Triponé. Il a été arrêté à son domicile particulier, boulevard d'Argenson, à Neuilly.

En outre, samedi, vers sept heures, MM. Athalin, juge d'instruction, et Goron, chef de la sûreté, se sont transportés au domicile de M. Turpin, à Colombes, 18, avenue Montanole, pour procéder à une perquisition ; des copies de télégrammes, de lettres et de nombreux documents ont été saisis.

M. Turpin a été arrêté et écroué au dépôt.

A la même heure, M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, a saisi chez l'éditeur Savine, rue des Pyramides, les exemplaires du livre de M. Turpin.

M. Turpin avait adressé au procureur de la République une dénonciation dont voici le texte :

Eugène TURPIN Crime de haute trahison
Inventeur du procédé dit « MÉLINITE »
Chevalier de la Légion d'honneur
Couronné par l'Institut de France, Académie des Sciences, etc.
DÉNONCIATION
Colombes, mai 1891.

A MM. les Sénateurs, Députés et Conseillers municipaux de France ;

A l'Armée et à la Presse française,

Messieurs,

Je soussigné, Eugène Turpin, déclare dénoncer par les présentes, pour CRIME DE HAUTE TRAHISON :

Le sieur Emile Triponé, représentant de commerce, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine d'artillerie territoriale, fournisseur du ministère de la guerre, demeurant à Paris, 35, rue de Rome, et à Neuilly-sur-Seine, 36 bis, boulevard d'Argenson ; et tels complices que l'instruction et l'enquête découvriront.

Conformément à la loi sur l'espionnage, — et notamment à l'article 4 de cette loi — je demande que le général Mathieu, directeur de l'artillerie à Paris ; le colonel Deloye, chef du bureau de l'artillerie, 3^e direction, d'où sont sortis les plans calqués et copiés par Triponé et de ses parents et employés, le sieur Feuvrier père, d'après les propres déclarations de Triponé, — le général Mathieu et le colonel Deloye étant dépositaires, en raison de leurs fonctions, des documents secrets dont les copies ont été livrées à l'étranger

Ce n'était pas seulement l'Alsacienne demeurée française de cœur et l'Allemande fière de la gloire de son pays qui avaient besoin de se contenir pour ne pas laisser éclater leur antipathie réciproque, mais deux rivales, qui, inconsciemment d'abord, s'étudiaient mutuellement, essayant chacune de deviner les progrès accomplis dans le cœur de l'homme qu'elles aimaient ; ce n'était pas encore la guerre franchement déclarée, mais c'était la défiance continuelle, le soupçon opiniâtre, les vérités contenues prêtes à s'échapper des lèvres, quelque chose enfin comme une paix armée que ferait cesser brusquement le moindre incident imprévu.

Catherine, ombrageuse et autoritaire sous l'apparence douceureuse qu'elle parvenait à se donner, ne permettait sous aucun prétexte à Rosa d'empiéter sur ce qu'elle considérait comme ses prérogatives. A plusieurs reprises, l'orpheline avait tenté de prendre sa part dans la direction de la maison, non pas par esprit d'animosité contre la servante, mais parce qu'elle voulait payer en services effectifs, palpables, l'hospitalité qu'on lui offrait si généreusement.

Sa fierté naturelle la poussait à occuper la première place après Mme Herz, elle, la nièce ; mais elle n'y parviendrait pas, sans cesse vaincue par la résistance passive et entêtée de la Prussienne, toujours plus affamée de travail et de responsabilité.

Chaque fois que Rosa avait essayé d'entreprendre une besogne qui, jusqu'alors, avait été dans les attributions de la servante, l'autre s'était immédiatement rebiffée et, allant trouver la maîtresse de la maison :

par Triponé, — soient mis en cause et déclarés responsables.

Et, conformément à l'article 9 de la loi sur l'espionnage, que les directeurs de la Société Armstrong, le capitaine Noble, le colonel Dyer et le sieur Vavasseur, soient poursuivis ainsi que leur ingénieur, le sieur Marjoribanks, pour avoir reçu et employé en pleine connaissance lesdits plans et documents secrets français livrés à eux par le sieur Triponé, qui est devenu leur représentant depuis cette livraison.

Dans cette affaire sur la gravité de laquelle il est inutile d'insister, nous ne nous livrerons à aucuns commentaires, nous nous contenterons d'enregistrer exactement les faits qui se produiront et les résultats de l'enquête.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 Mai

LE DROIT SUR LES BLÉS

M. Develle, ministre de l'agriculture, défend la proposition de M. Viger sur les blés, oh ! sans enthousiasme, s'ela se voit ; et il a soin de dire que l'on s'empressera, aussitôt l'approvisionnement de blé assuré, de ramener le droit à 5 francs.

Le passage à la discussion des articles est voté par 319 voix contre 180 et l'urgence déclarée après les promesses de M. Develle, qui rassurent les amis de l'agriculture.

Mais la proposition de loi de M. Viger paraît insuffisante à M. Dumay qui réclame purement et simplement l'abrogation de la loi de 1887, c'est à dire l'entrée de la franchise des blés étrangers, seul moyen selon lui, d'empêcher le renchérissement du pain.

L'amendement est repoussé par 358 voix contre 131.

Plus modeste que l'orateur précédent, M. Souhet ne réclame que la suppression de tous droits sur le blé pendant la durée d'un an. Il n'est pas plus heureux, d'ailleurs, et voit son amendement repoussé par 354 voix contre 130.

Finalement, après avoir encore rejeté un amendement de M. Renard qui ne voulait faire durer que jusqu'au mois de septembre la diminution de 2 francs, au moment où on allait voter sur le texte de la proposition de M. Viger, celle-ci, après une observation de M. Thomson, est renvoyée à la commission pour déterminer à partir de quelle date la loi entrera en vigueur.

Là-dessus la séance est suspendue pendant un quart d'heure afin que la commission puisse s'entendre sur l'amendement de M. Thomson.

A la reprise, on décide que la loi diminuant de 2 francs les droits d'entrée aura ses effets à partir du 1^{er} août 1891 au 1^{er} juin 1892 inclusivement. Ce jour-là, le droit de 5 francs sera perçu intégralement.

La Chambre s'est séparée après avoir adopté l'ensemble de la loi par 349 voix contre 136.

L'affaire de la Mélinite

M. Letellier questionne le ministre de la guerre au sujet de l'affaire de la mélinite.

M. de Freycinet explique que pour l'achat de ses brevets M. Turpin exigeait des millions. Voilà pourquoi l'achat n'a pas eu lieu.

M. Turpin alla en Angleterre offrir sa poudre à la maison Armstrong et entama ensuite des négociations avec le gouvernement italien.

— Madame, lui demandait-elle, n'est donc plus satisfaite de mes services ?

— Pourquoi ? répondait Mme Herz étonnée.

— Parce que, reprenait Catherine avec une rage concentrée, il paraît que c'est maintenant Mlle Rosa qui est chargée d'une partie de mon travail.

La jeune fille intervenait doucement :

— Ma tante, disait-elle, Catherine a tort de se fâcher ; je ne tends pas le moins du monde à diminuer son mérite que je suis la première à reconnaître, mais n'ai-je pas le droit de chercher, moi aussi, à me rendre utile ?

— Je n'avais pas besoin d'aide avant votre arrivée, répliquait la servante avec aigreur, pourquoi en aurais-je besoin maintenant !

— Parce qu'une personne de plus dans une maison cause toujours plus de peine, de dérangement, répondait Rosa en s'efforçant de rester calme.

Alors Mme Herz l'attirait vers elle avec bonté et, l'embrassant :

— Chère enfant, lui disait-elle, tu ne déranges personne ici ; laisse faire Catherine et contente-toi d'aider ton cousin à adoucir ma vieillesse, n'est ce pas une tâche digne de toi ?

— Un jour, Michel présent à une de ces scènes assez fréquentes depuis quelques temps, avait résumé la discussion à sa manière.

— Chacun son rôle ici-bas, dit-il avec une franchise un peu trop brutale, la terre produit à la fois le fruit indispensable au corps et la fleur nécessaire à l'esprit : Catherine est le fruit qui nourrit, Rosa est la fleur qui charme ?

Bien entendu, ni l'une ni l'autre des deux fem-

L'année dernière, M. Turpin ayant prétendu avoir été lésé, une commission de généraux examina sa requête et la repoussa.

C'est pour cela que M. Turpin a publié son livre.

Il a été arrêté, ainsi que le capitaine Triponé en vertu de la loi sur l'espionnage.

La justice aura ainsi tous les renseignements désirables sur cette affaire qui réclame la plus grande discrétion.

En terminant, M. de Freycinet rassure la Chambre sur notre système d'armement et sur les prétendues trahisons.

L'incident est clos.

LES ACCAPAREURS DU BLÉ

Si on ne prend pas des mesures énergiques et promptes, nous allons nous trouver en présence d'une formidable tentative d'accaparement des blés étrangers.

Les agioteurs allemands, anglais et autres escomptent déjà le vote de la Chambre qui doit, d'après eux, réduire de 3 fr. les droits de douane établis sur les blés, et ils comptent bien bénéficier au détriment de notre agriculture de cette diminution de taxe.

Nous voulons espérer que nos députés ne se laisseront pas prendre aux arguments que l'on tentera de faire valoir, sous prétexte de défendre les intérêts des consommateurs.

L'intérêt du consommateur n'a rien à voir dans la question ; il ne bénéficiera pas d'un centime de l'abaissement des droits ; ce sont les accapareurs qui mettront dans leur poche la différence des tarifs, qu'une légèreté sentimentale laisserait enlever à la frontière.

La hausse qui s'est produite dernièrement sur les céréales était factice et causée simplement par la spéculation. Cela est si vrai qu'elle s'est subitement arrêtée devant les réserves de blé que M. le ministre de l'agriculture avait signalées à la commission des douanes.

La spéculation qui a manqué son coup une première fois veut reprendre l'affaire dans des conditions plus avantageuses et dans des proportions plus considérables. Il faut absolument que la sagesse et le bon sens des députés déjouent ces tentatives d'un audacieux mercantilisme et qu'ils n'oublient pas les engagements qu'ils ont pris devant leurs électeurs.

ATTENTAT CONTRE UN OFFICIER

Un soldat du 43^e régiment territorial d'infanterie faisant une période de treize jours à Neufchâteau, a fait feu sur le lieutenant Berthier avec son revolver, pour se venger d'une punition qui lui avait été infligée. M. Berthier, baissant la tête, a esquivé la balle.

Le soldat qui se nomme Bourgeois, avait revêtu des vêtements civils et était allé attendre l'officier à la sortie du café. Bourgeois est d'origine alsacienne. Domicilié à Epinal, il y exerce la profession de peintre portraitiste.

LES COCHERS DE FIACRE

Dans une réunion tenue vendredi, les cochers de fiacre ont décidé de repousser les propositions d'embauchage de la compagnie des omnibus, si les employés de cette compagnie faisaient grève.

Tous les employés des omnibus de Paris se sont mis en grève lundi matin.

L'administration prétend avoir un nouveau personnel prêt à assurer le service à condition

mes n'avaient été contentes de la comparaison, car Rosa voulait surtout être utile, et Catherine enrageait de n'avoir pas en partage un peu de cette grâce attirante qu'elle ne pouvait s'empêcher de reconnaître à sa rivale détestée.

L'hiver s'acheva sans incident digne d'être raconté, les mêmes légères querelles continuant à naître pour des motifs à peu près semblables, et aucun changement n'étant survenu dans les relations entre les quatre principaux habitants de l'hôtel des Étrangers.

Une nouvelle période commença avec le printemps ; les premiers touristes n'arrivaient guère avant la fin du mois de juin, pourtant, avec les beaux jours, l'existence changea pour Rosa et ses hôtes.

Point d'activité au Châlet, puisqu'il n'y avait pas encore de voyageurs ; mais, au lieu de la vie renfermée à la maison, des promenades au grand air dans les forêts des Vosges, le contact quotidien, avec la bonne nature, si douce et si vivifiante à son réveil.

Ce fut comme un coup de fouet donné aux passions différentes qui agitaient nos héros, passions que la monotonie de l'hiver avait comme engourdies et qui se réveillaient énergiquement à cette époque où les premiers bouillonnements de la sève printanière grondent aussi bien dans le cœur des jeunes filles que sous l'écorce vermulue des chênes centenaires.

A. SIRVEN ET A. SIÉGEL.

(A Suivre).

on aurait été tenté d'y découvrir comme de la tendresse. Elle était dévouée, quoi !... c'était de son sang à cette fille !... Michel aimait à affirmer qu'elle avait dû être chien dans une autre vie. Mais Catherine amoureuse de lui ?... la bonne plaisanterie ! et comme celui qui fut venu de lui conter cela eût été reçu par un franc et bruyant éclat de rire !

Rosa, plus clairvoyante que son cousin, avait deviné, avec son instinct féminin et délicat, ce dont il ne se doutait même pas ; elle avait facilement remarqué que la voix, ordinairement rude de la servante, s'adoucisait jusqu'à devenir caressante lorsqu'elle s'adressait directement à Michel.

Plus d'une fois elle avait surpris Catherine qui, ne se sachant pas observée, enveloppait son maître d'un regard étrangement passionné.

— Elle l'aime, sans qu'il en sache rien encore, mais qu'arrivera-t-il le jour où elle laissera deviner son secret.

Et elle n'osait répondre à cette question qu'elle se posait, car elle aussi sentait grandir dans son cœur un sentiment tendre et inconnu pour ce garçon insouciant, qui s'obstinait à vivre avec elle sur un pied de fraternelle intimité sans s'apercevoir que tous les fois qu'il l'appelait :

— Ma sœur !

Elle ne lui répondait plus comme autrefois :

— Mon ami !

Ce dont elle souffrait le plus, ce n'était pas que Michel demeurât indifférent à son amour, mais de se voir devinée à son tour par Catherine.

que la police le protège contre les grévistes. Par suite de la grève, le service de quelques omnibus et tramways a été arrêté. Aucun désordre n'est signalé.

LES SUCRES

— Le rapport de M. Trarieux sur le projet de loi concernant les sucres a été distribué hier aux Sénateurs. Ce rapport conclut à l'adoption du projet voté par la Chambre sauf deux points : le délai d'option entre le régime du déchet de fabrication de 15 % et le bénéfice des primes serait fixé au 1^{er} novembre au lieu du 15 octobre ; en second lieu, le déchet de fabrication en faveur duquel les intéressés pourraient opter pendant la campagne en cours serait réduit à 15 %.

EXTÉRIEUR

Berlin, 25 mai.

Au lendemain de la publication de ses résolutions, l'an dernier, l'Empereur avait établi dans les mines royales des règlements tout à fait favorables aux ouvriers et conformes à ses plans de politique sociale. Ces réformes généreuses ne paraissent pas avoir produit tout le fruit qu'on en attendait, car une partie des ouvriers des mines royales du Saarbruck viennent de se mettre en grève. L'administration, suivant un mot d'ordre reçu de Berlin, a déclaré aussitôt que si dans trois jours les grévistes n'avaient pas repris leur travail, ils seraient congédiés définitivement et remplacés. La question de l'Exposition de Berlin de 1895 est toujours sur le tapis ; c'est en ce moment l'idée d'une Exposition nationale allemande qui tient la corde, et non plus celle d'une Exposition internationale, qui semblait d'abord prévaloir.

Vienne, 25 mai.

— Quelques journaux publient des informations reçues de Berlin annonçant que les cabinets de Vienne, de Rome et de Berlin seraient tombés d'accord en principe sur la prolongation de la triple alliance.

Les négociations avaient trainé en longueur parce que M. di Rudini refusait de renouveler le traité aux anciennes conditions.

M. di Rudini aurait obtenu des concessions en diminuant les obligations de l'Italie à l'égard de l'Allemagne en cas de guerre de cette dernière avec la France.

L'Autriche s'engagerait également à appuyer éventuellement certaines revendications de l'Italie concernant l'équilibre dans la Méditerranée.

— L'on est généralement satisfait du vote de la section centrale de la Chambre belge, qui a adopté la révision de la Constitution et l'extension du droit de suffrage. Dans plusieurs villes, à Bruxelles, à Charleroi notamment, des meetings ont été tenus par les ouvriers pour se féliciter de cette résolution. Les grèves ont une tendance à s'apaiser.

Saint-Petersbourg, 25 mai.

— D'après les nouvelles de Russie, on y aurait été assez irrité de la violence dont le gouvernement serbe a usé pour l'expulsion de la reine ; M. Vouitch, le ministre serbe des finances de Saint-Petersbourg, aurait recueilli plusieurs preuves de ce mécontentement.

AU CHILI

La situation des insurgés est considérée comme critique.

CONFLIT ANGLO-PORTUGAIS

Un combat entre les Portugais et une expédition de la Compagnie anglaise a eu lieu près de Beira.

Les Portugais ont été repoussés ensuite dans leur marche vers le fort Salisbury, mais ils ont coupé la route de Pungwe.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

L'ÉLECTION DE M. LE D^r RELHIÉ

L'élection de l'honorable M. Relhié est aujourd'hui certaine. Les nouvelles qui nous arrivent de toutes parts sont très explicites et ne prennent pas naissance sur les champs de foire ou autres lieux. Elles émanent des délégués eux-mêmes, raisonnant leur choix avec infiniment de bon sens et bien décidés à tenir compte non pas des visites, contre-visites, exhibitions bruyantes des candidats, mais de leur caractère et des qualités fondamentales basées sur tout leur passé politique.

Il est aujourd'hui parfaitement avéré que toutes les sympathies de la représentation du Lot, soit députés soit sénateurs, sont pour M. Relhié, quoique des bruits habilement

répandus aient pu, un instant, faire croire le contraire.

A quel délégué persuadera-t-on, par exemple, que M. Vival, omnipotent dans l'arrondissement de Figeac, veuille partager une influence légitimement acquise avec n'importe qui dans cet arrondissement ?

L'entourage de M. Vival est trop clairvoyant, trop intelligent, trop dévoué pour laisser s'amoindrir de gaieté de cœur, l'honorable député du Lot.

Il en est de même pour M. de Verninac dans l'arrondissement de Gourdon.

Il ne faut pas demander à la nature humaine plus qu'elle ne peut donner.

En politique surtout, le protégé d'aujourd'hui peut devenir le rival dangereux de demain...

MM. Vival et de Verninac veulent rester entiers et ce ne sont pas leurs électeurs qui leur en feront un crime.

Le bruit de candidatures figeacoises ou gourdonnaises chères à MM. Vival ou de Verninac est donc absolument puéril et ne peut que désobliger ceux qui en sont l'objet.

Nous savons positivement que tous les vœux, y compris ceux de nos honorables représentants *sans exception*, sont pour le succès de M. Relhié, désormais assuré.

Nécrologie

Un grand malheur vient de frapper notre excellent compatriote M. Desprats, conseiller de préfecture du Lot.

M^{me} Desprats est morte inopinément à suite de couches.

La nouvelle a vivement impressionné la société cadurcienne parmi laquelle M^{me} Desprats jouissait de toutes les sympathies.

La cérémonie funèbre a eu lieu à Luzech, au milieu d'un nombreux cortège d'amis venus de Cahors.

Nous adressons à M. Desprats, si cruellement éprouvé, nos plus sincères condoléances.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

C'est par erreur que nous avons porté sur les listes des délégués du canton de Lauzès M. Baras Pierre ; c'est M. Baras Denis qui a été élu délégué.

FERMETURE DES GARES DE PETITE VITESSE

La mesure relative à la fermeture des gares de petite vitesse, le dimanche, sera appliquée par les compagnies de chemin de fer à partir du 1^{er} juin prochain.

LES INSTITUTEURS

Les directeurs et directrices d'écoles laïques à plus de deux classes, les maîtres et maîtresses chargés de cours complémentaires laïques recevront, à partir du 1^{er} octobre 1891, les suppléments de traitements prévus aux articles 8 et 9 de la loi du 19 juillet 1889.

M^{lle} Dedde, est déléguée jusqu'à la fin de l'année scolaire 1890-1891 dans les fonctions de maîtresse chargée de cours d'anglais au collège de jeunes filles de Cahors.

Gourdon

Pick-pocket. — Le sieur Leroy (Alfred), un adroit voleur à la tire, a été écroué à la maison d'arrêt ; ce filou fait partie, paraît-il, d'une bande de malfaiteurs répandus dans nos campagnes où ils se livrent à leur lucrative profession. Il serait bon que la police exerçât une surveillance rigoureuse.

Orage. — Jeudi soir, vers cinq heures, un violent orage accompagné de grêle s'est déchaîné sur Gourdon et ses environs. A certains endroits, les seigles, les arbres fruitiers et la vigne ont beaucoup souffert.

On estime qu'un quart de la récolte est perdu.

Pick-pocket. — Comme à toutes nos foires, les pick-pockets s'étaient donnés rendez-vous à celle de Gourdon, et une femme de la campagne, — ce n'est pas la seule sans doute, — a été victime de l'habileté de l'un d'eux. Son porte-monnaie, contenant une cinquantaine de francs, lui a été adroitement enlevé.

Frayssinet

Vol. — Lundi dernier, la gendarmerie de Frayssinet a conduit devant M. le procureur de la République le nommé Malbec (Isidore), qui s'était introduit dans une maison de Lamothé-Cassel et s'était emparé de divers objets.

Ce voleur, qui n'en est pas à son coup d'essai, car il a déjà subi de nombreuses condamnations, s'est vu infliger cinq mois d'emprisonnement. C'est, paraît-il, la dernière étape avant le départ pour la Nouvelle.

Floirac

Incendie. — Dimanche, pendant l'orage qui a éclaté sur Floirac, la foudre est tombée sur une maison appartenant au sieur Chambon (Romain), et occasionné des dégâts qu'on évalue à 800 francs.

Ces pertes sont couvertes par une assurance.

Saint-Géry

Incendie. — Un incendie a détruit une partie de la tuilerie appartenant au sieur Couderc, Antoine, de Saint-Géry. Les pertes évaluées à 250 francs sont couvertes par une assurance.

Francoûlès

Un incendie, dont les causes sont inconnues, s'est déclaré dans une maison au sieur Lavergne, Jean, charpentier. Tout a été consumé. Les pertes, évaluées à 5,900 francs, sont couvertes par une assurance.

Figeac

Ces jours-ci, vers 9 heures du soir, M. Campagne, vétérinaire, descendait en voiture le chemin vicinal de Lacassagnole à la route départementale n° 33, quand son cheval s'est emballé. Il n'a pas pu maîtriser l'animal, qui s'est précipité dans le talus et s'est tué sur le coup.

La voiture a été un peu endommagée, mais M. Campagne n'a pas reçu la moindre égratignure.

Jeudi, le sieur Urbain Pipy, dit Paulin, âgé de 69 ans, ouvrier charpentier, était occupé à la réparation de la charpente d'une grange appartenant à M. Delpech et sise à Grillères, section de Ceint-d'Eau, quand, par suite d'un faux mouvement, il fut précipité dans le vide d'une hauteur de cinq mètres. Dans sa chute, il se fractura le crâne et un fragment d'os pénétra dans le cerveau. La mort fut instantanée.

La foire de Figeac a été relativement belle malgré la coïncidence de celle de Gramat. Il s'est fait des transactions sur les bêtes à cornes, notamment sur les petits taureaux ; les petits cochons se sont également vendus. Les brebis et les agneaux étaient hors de prix. Le blé s'est vendu de 16 à 17 fr. le sac, l'avoine de 1,70 à 1,75, le maïs de 2,75 à 3 fr. selon qualité.

Bouyssou

En descendant de la gare de Figeac, à la foire du 15, il s'est perdu une somme de 1,224 fr., dont 1,200 fr. en billets de banque et 24 fr. en pièces d'argent ; la personne qui l'aura trouvée sera largement récompensée.

Prière d'écrire à M. Bladou, au Bouyssou, par Lacapelle.

Martel

Ces jours-ci, deux orages épouvantables se sont abattus sur Martel.

Le premier a éclaté jeudi soir, entre 4 et 5 heures. La foudre est tombée sur la maison Levet, près de la gare. Elle est tombée également à St-Denis-lès-Martel et dans la commune de Baladou, au milieu d'un troupeau surpris en rase campagne par l'orage, dont elle a fait une véritable hécatombe.

Le lendemain, ça été encore pis. Vers 6 heures, la foudre est tombée sur la tour qui surmonte l'hôtel de ville, a brisé l'horloge qui décoré ce monument, suivi le tuyau de descente des eaux, pénétré dans les grands magasins de liqueurs de M. Merlange, où elle a occasionné pas mal de dégâts, et est arrivée dans le magasin de bijouterie de M. Chapelle, où elle a creusé un grand trou dans le mur.

Carennac

Suicide. — Le nommé Molle, natif de Magnagut, commune de Carennac, soldat au 10^e dragon, en garnison à Montauban, s'est noyé volontairement en se jetant dans le Tarn. Le motif de ce suicide aurait été des plus futiles : l'on raconte que Molle, ayant été puni de quatre jours de salle de police, l'ennui d'une telle peine disciplinaire l'aurait engagé à mettre fin à ses jours.

Son ceinturon et son shako ont été trouvés sur les bords du Tarn.

Puy-l'Évêque

Les vignes françaises ne poussent pas bien dans les bas fonds.

L'hiver si rigoureux a compromis plusieurs coursons, celles qui poussent sont chargées de fruits, mais le terrible puceron fait toujours de grands ravages.

Les vignes américaines ont une très belle pousse et elles portent aussi une abondante récolte, surtout les othellos.

Les greffes sur riparia ou sur jacquez font l'admiration des propriétaires, surtout les alliantes Bouchet qui portent de beaux raisins.

Grâce à M. Victor Combes de Vire, qui a pris l'initiative, dans quelques années tous nos vignobles seront reconstitués et nous espérons que la misère partira et ce ne sera pas trop tôt.

Les arbres fruitiers ne donneront pas une belle récolte ; presque tous les fruits tombent.

Les blés qui n'ont pas souffert de la gelée sont très beaux ; mais il y a des endroits qui sont très éprouvés, surtout les bas fonds et les terres légères.

Fourmagnac

Un orage a éclaté jeudi, vers les 5 heures du soir, sur notre commune et sur les communes environnantes. La grêle a bien compromis les récoltes. Il est tombé des grêlons gros comme des noix.

On dit qu'un pâtre a été tué avec ses brebis, par un coup de foudre.

Gramat

Le concours de pouliches de 2 et 3 ans a été brillant, comme tout le faisait prévoir.

Il a été présenté 75 pouliches de la première catégorie et 60 de la seconde.

Les commissions ont été unanimes à reconnaître que le Causse fournissait des sujets remarquables. Aussi, d'un commun accord, les éleveurs ont-ils, en présence des louangs dont leurs bêtes étaient l'objet, déclaré qu'ils devaient leur succès à l'heureux choix des étalons fait par M. le directeur d'Agen.

Voici les résultats du concours :

Pouliche de 2 ans. — 1^{er} prix Falcy-magne, à Thégra, 120 fr.

2^e prix, le même, 90 fr.

3^e prix, Estay, à Rocamadour, 90 fr.

4^e prix, Carbonnel, au bourg, 80 fr.

5^e prix, Vidal, au Bastit, 80 fr.

6^e prix, Destip, à Durban, 80 fr.

7^e prix, Delsériés, à Sonnac, 60 fr.

8^e prix, Décros, à Gramat, 60 fr.

9^e prix, Vedel, à Gramat, 60 fr.

10^e prix, Pélissier, à Thégra, 60 fr.

11^e prix, Constant, à Rocamadour, 60 fr.

12^e prix, Salesse, à Miers, 60 fr.

13^e prix, Lafeuille, à Gramat, 60 fr.

14^e prix, Paybaret, à Gramat, 60 fr.

15^e prix, Pechmalbec, à Sonac, 60 fr.

16^e prix, Vernet, à Issendolus, 60 fr.

17^e prix, Coldeff, à Gourdon, 50 fr.

18^e prix, Delmas, à Montfaucon, 50 fr.

19^e prix, Grimal, à Issendolus, 50 fr.

20^e prix, Lorille, à Thégra, 50 fr.

21^e prix, Delsériés, à Issendolus, 50 fr.

22^e prix, Simonet, à Mayrinac, 50 fr.

Pouliches de 3 ans. — 1^{er} prix, MM. Destip, à Théminettes, 260 fr.

2^e prix, Cadiergue, à Bio, 220 fr.

3^e prix, Turenne, à Témines, 200 fr.

4^e prix, Décros, à Gramat, 145 fr.

5^e prix, Tournier à Gramat, 145 fr.

Les propriétaires suivant on obtenu 90 fr. chacun :

MM. Terron, Estay, Rougié, Maury, Raffy,

Lavinal, Andral, Soulié, Hug, Sepfonds.

Prix de 75 fr. : MM. Bonzon, à Saint-Simon

et de Montmaur, à Rocamadour.

Prix de 70 fr. : MM. Gauthier, Delbos, Dubreuil.

Prix de 50 fr. : MM. Delsériés, Vieilhescaze,

Lafeuille, Louradon.

Les éleveurs dont les pouliches ont été primées ne doivent pas oublier que « le droit à la prime ne sera définitivement acquis qu'à la fin de l'année courante, si la pouliche est encore en leur possession. Les pouliches de trois ans devront, de plus, avoir été régulièrement saillies et avoir fourni sur l'hyppodrome de Gramat une épreuve dont la date sera ultérieurement fixée ».

On nous apprend la mort de M. l'abbé Jean Lafon, curé de Rignac (Gramat), décédé à l'âge de 81 ans. Il desservait cette paroisse depuis 1848.

Miers

La semaine dernière, un incendie a dévoré un immeuble appartenant au nommé Pédamon Victor, propriétaire à Miers.

Les pertes, s'élevant à 1,600 francs environ, sont couvertes par une assurance.

Ceux qui les connaissent ne s'étonnent plus !

Passavant (Marne), le 9 février 1890. — J'étais atteint d'un violent mal de reins, j'employai vos *Pilules Suisses* et j'ai été bien étonné de voir disparaître insensiblement ce mal insupportable. Une seule boîte à 1 fr. 50 a suffi.

(Sig. lég.) JEANNIN IGIER.

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT
VICHY Casino Théâtre
SAISON des BAINS, du 15 Mai au 30 Septembre

RAISINS A BOISSONS

Les Corinthe, *marque l'Ancre*, vendus en sacs estampillés et plombés sont de qualité irréprochable, ils sont les plus riches en alcool et donnent un vin très délicat. Se méfier des raisins de qualité inférieure et des contrefaçons.

S'adresser au représentant dans chaque ville, ou à l'entrepôt général, 9, boulevard Corderie, à Marseille.

Un opuscule, « *La Vérité sur les Raisins Secs* » est adressé à toute demande.

BULLETIN FINANCIER

du 25 mai 1891

Il était bien évident qu'on ne pouvait soutenir sans interruption, jusqu'à la fin du mois, le mouvement commencé la semaine dernière. Il y a donc eu aujourd'hui un peu de faiblesse surtout au début de la séance. Londres est moins ferme. Le 3 0/0 finit à 93,85, après 93,70. Le nouveau est à 93,22 1/2.

Les actions de nos grandes Sociétés de Crédit restent fermes, le foncier est à 1155. La Banque de Paris à 788,75 le Crédit Lyonnais à 765.

La faiblesse des marchés étrangers influence légèrement les fonds internationaux, l'Italien à 92,30, l'Extérieure fait 72 1/31. Les fonds ottomans sont en légère réaction.

En Banque, il se produit également un peu de tassement, l'Alpine est à 208,75. La part du Crédit provincial est ferme à 14. La part Paris-Caracas est à 114. L'obligation Linarès à Almería est à 250.

